

Cher(e) Membres,

Contrôles de radiophysique médicale.

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre récente circulaire du 21 décembre 2009, nous avons rencontré, entre les deux fêtes de fin d'année, les représentants des deux firmes actuellement les plus présentes sur le marché des contrôles de radiophysique médicale, à savoir la s.p.r.l. Physimed et la s.a. Controlatom.

A la suite des différents contacts, nous avons pu négocier des tarifs qui se rapprochent chez les différents acteurs. A ce jour, la situation se présente donc comme suit :

	Prix/App. Apic. HTVA	Prix Pano. HTVA	Remarques
Controlatom (4 experts disponibles)	190 € (réduction si plusieurs app. au même endroit)	190€	Pas de frais déplac. Contrôle Physique simultané possible www.controlatom.be
Physimed (J.L Greffe et S. Bontemps)	190 € (réduc. si plusieurs app. au même endroit)	190 €	Pas de frais de déplac. si regroupement géographique (Il existe un contrat « individuel » plus coûteux... www.physimed.be
Zephyra (F. Malchair et A. Stembert)	150 €	200 €	Frais de déplacement en sus (0.6 €/km) www.zephyra.be

Les durées de contrôles sont à peu près identiques pour tous les organismes : de 45 à 60 minutes par appareil.

Les firmes Physimed et Zephyra regroupent des experts déjà employés en tant que salariés dans des établissements hospitaliers. Les contrôles dentaires sont donc réalisés à titre d'activité complémentaire, selon des horaires plus souples (possibilités de contrôles le samedi). La firme Zephyra semble vouloir se limiter à la région de Liège pour éviter d'alourdir les frais de déplacement.

La firme Controlatom est en mesure de réaliser en une même séance le contrôle physique et radiophysique.

Nous n'avons pas à ce jour d'offres de service d'autres organismes, mais il est possible que, le marché se créant, d'autres experts donnent signe de vie.

Nous vous enjoignons à faire votre choix et à **prendre dès à présent un contact ferme et définitif pour organiser un contrôle dans le courant de cette année.** Au plus tôt les firmes présentes sur le marché seront informées du travail à faire, au mieux elles pourront s'organiser géographiquement pour réduire le coût des frais de déplacement.

Nous vous enjoignons également à **être présent lors du contrôle.** En effet, cette présence constitue à nos yeux une forme de formation continue qui doit être clairement valorisée. Faites donc spécifier clairement sur le rapport de contrôle votre présence effective.

Nous vous enjoignons enfin à ne pas prendre de décision d'achat ou de remplacement avant le passage de l'expert : il vous sera en effet loisible de procéder à cette démarche suite à l'avis qui vous sera remis.

Tarifs des laboratoires dentaires.

Contrairement aux praticiens, qui signent des conventions les engageant dans leurs honoraires, les techniciens en prothèse dentaire restent libres de leur tarifs, souvent dictés par la concurrence. Il apparaît qu'un décrochage de plus en plus marqué se forme entre les honoraires des praticiens et les tarifs de laboratoire, conduisant à des coûts proches des honoraires conventionnés pour certaines petites prestations (réparations et adjonctions).

Comme vous le savez, en ce qui nous concerne, une petite indexation de 0.93 % a été appliquée sur les remboursements, et donc les honoraires conventionnés. On est bien loin des « indexations » appliquées par les laboratoires, de l'ordre de 5 à 10 %....

Il est important que nous puissions estimer au plus juste la situation. Nous vous demandons de nous transmettre le tableau suivant complété par vos soins.

	Montant 2009 tvac	Montant 2010 tvac	Différence en %
Réparation (fracture simple)			
Rebasage complet 14 dents - à froid - à chaud (entourer la mention adéquate)			
Prothèse « sociale » 14 dents (prix total tout compris)			
Localisation du labo :		Remarques :	

A retourner à : Chambres Syndicales Dentaires, bvd Tirou, Bte 9, 6000 Charleroi.

Un grand nombre de réponse augmente la fiabilité des résultats.

Vous trouverez ci-joint l'attestation de paiement de votre cotisation, à usage comptable.
Nous vous rappelons notre Assemblée Générale, qui aura lieu au Château de Namur ce dimanche 31 janvier , et à laquelle vous êtes cordialement invité(e), dès 9h30.

Pour le C.A.

J.M. Hubert
Président